

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2019

Excusés : Mmes Martin (procuration M. Mathieu), Vaills (procuration Mme Comptour Françoise), M. Batard, Laporte

Employés municipaux

Le Maire informe les conseillers que le contrat d'avenir d'un employé communal au service voirie arrive à terme ; au vu des besoins de la commune, de ses compétences et de son intégration dans l'équipe, le Conseil vote la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2020. L'agent sera en CDD jusqu'à la fin de l'année 2019,

Agglo Pays d'Issoire

Propriétaire actuelle de la parcelle 303 (angle de la rue de l'Enfer et de la rue de la Fontaine), API propose de la rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique. **Vote unanime du Conseil.**

Convention fourrière

Après prise de contact avec l'entreprise Concordet, le Maire présente la convention proposée:

- sur réquisition des autorités de police compétentes, enlèvement des véhicules en infraction et des épaves
- enlèvement et gardiennage des véhicules 7j/7 et 24h/24 avec restitution du lundi au samedi de 7h à 19h, et le dimanche de 7h à 12h
- assure la perception des amendes (si insolvable, inconnu, etc. 1€/véhicule à la charge de la collectivité)
- en cas de remise gracieuse par décision judiciaire ou administrative, les frais sont à la charge de la collectivité
- redevance = 20% du CA HT, réalisé par les encaissements des mises en fourrière restituées à leurs propriétaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Participation citoyenne

Le dispositif présenté par l'Adjudant Chef Grossemy (Brigade de St-Germain-Lembron) lors d'une réunion publique le 13 septembre (environ 30 personnes présentes) ayant recueilli un avis majoritairement favorable, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Questions diverses

*Adaptabilité de la salle des fêtes : mise aux normes handicapées obligatoire (Ad'AP)
comme déjà annoncé en juillet 2019, les travaux s'avèrent plus compliqués que prévus.

-dossier des travaux :

- Montant estimé des travaux : 143 000,00 € HT
- Montant d'ingénierie : 15 730,00 € HT
- Autres frais divers (contrôle, SPS, imprévus) : 7 150,00 € HT
- Total de l'opération : 165 880,00 € HT
- TVA 20% : 33 176,00 €
- Total opération : 199 056,00 € TTC
-

-face à l'importance du projet, le Conseil décide à l'unanimité de demander la subvention DETR et voir si d'autres sont possibles, puis de revoir, au vu des résultats, le projet afin d'en réduire le coût pour la Commune.

***Etangs :**

-plan d'eau du Pont Pakowski (propriété de la commune) : proposition d'achat d'un particulier rejetée par le Conseil : bien que cet étang soit pratiquement asséché chaque été, les aménagements réalisés par l'Association qui le gère attirent toujours les amateurs de pique-nique

-étang de la route de Charbonnier (propriété privée) : la location de la maison implantée sur la rive pose question quant à l'assainissement ; contact sera pris avec le propriétaire pour le devenir de cet étang.

***Traverse du bourg : réunion avec la DDR (Direction départementale des Routes)**

-diagnostic de la situation :

- RD726 = voie de distribution et de transit
- ~1300 véhicules/j (3% PL)
- 5 zones identifiées (séquences)
- Différences de largeurs, stationnement, trottoirs, etc. = réponses hétérogènes à fournir pour l'aménagement

-objectifs :

- Aménager un cheminement piéton réglementaire
- Sécuriser les abords de l'école
- Repenser le carrefour école avec les girations (engins...)
- Requalifier et identifier les espaces
- Réfléchir aux modes de déplacement (marche, vélo)
- Prévoir du stationnement (résident et visiteur)
- Réfléchir aux déplacements/stationnement vers îlot du centre bourg

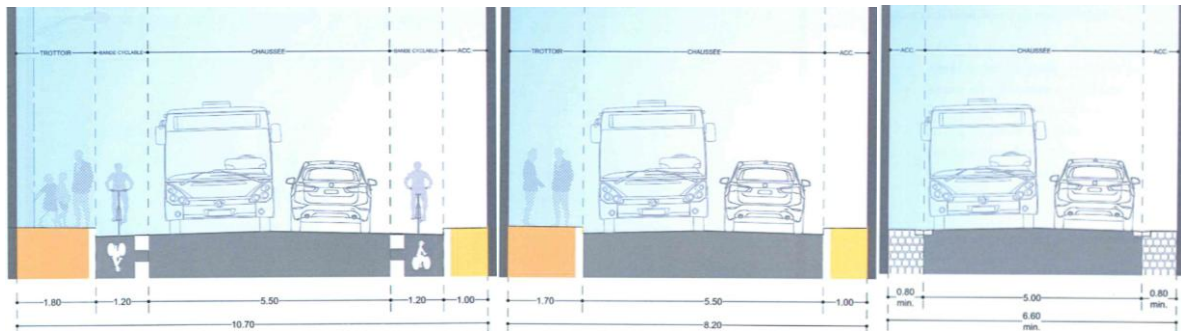
-quelques rappels :

- Largeur de chaussée
 - 5.00m = croisement de 2 voitures, mais pas de poids lourds
 - 5.50m = croisement de 2 poids lourds roulant au pas
 - 6.00m = circulation normale
- Bande cyclable : largeur normale = 1.50m
- Stationnement longitudinal normal : 2.00 X 5.00
- Cheminement piéton : 1.40m libre de tout obstacle

-perspectives pour la commune : 5.50m de chaussée + 1.40m de trottoir (contraintes de propriétés, réseaux, école, altimétrie)

- Séquence 1 : pas de problème car assez d'emprise
- Séquence 2 et 4 : ~OK
- Séquence 5 : a minima, avec cheminement piéton derrière l'îlot, côté opposé à la route
- Séquence 3 : à travailler





*USEP : reprise de l'USEP les mercredis matins, 2h/séance de 10 à 12h

-3 sorties prévues (accrobranche, tir, patinoire)

-le **Conseil vote à l'unanimité la prise en charge du transport**

*Dossiers amendes de police du Conseil départemental : à déposer en début d'année

-les aides seront attribuées selon les priorités et non plus au fil de l'eau comme précédemment

*Catastrophes naturelles : un dossier a été déposé pour 2018, un autre est prévu pour 2019 dès janvier

*WiFi4EU : dossier déposé pour bornes WiFi (gratuit) sur la commune

*Remise d'Ecocup, 300 gobelets réutilisables, par l'Agglo Pays d'Issoire, à disposition des Associations pour leurs manifestations

*Travaux toitures de la Salle des Fêtes : suite à l'accord de la subvention FIC du Conseil départemental, les travaux débuteront le 04/10

*Local pour le Relais d'Assistantes maternelles (RAM) : contact sera pris avec le président du Club des Aînés

*Aire de jeux : -espace pour les petits, propositions à voir selon le budget disponible

-panneau d'interdiction réalisé par Mme Martin, commande en cours

*Nuisances dues aux odeurs : téléphoner systématiquement en mairie de Saint Germain

-nouvelle station opérationnelle en fin d'année

*Passage pour piéton après la passerelle (Rue de Mons) : réalisé prochainement

PROCHAIN CONSEIL : **vendredi 25 octobre à 20h.**